



POLITIQUE QUALITE

Depuis leur création en 1977 les ASSAD ont pour but d'organiser, de gérer et de coordonner toutes les actions destinées à assurer et à promouvoir l'aide à domicile, aux familles ou à toute personne pour leur permettre de garder ou de retrouver leur autonomie et pour les seconder dans la vie quotidienne. Elles ont su en permanence, faire évoluer leurs services pour mieux répondre aux évolutions des besoins et pour en améliorer la Qualité.

Une intervention efficace, personnalisée et coordonnée auprès des usagers, la satisfaction de leurs attentes et une qualité constante constituent pour les ASSAD une orientation politique et stratégique prioritaire. La mise en œuvre de cet axe prioritaire permet aux ASSAD de progresser chaque année dans le respect des exigences légales, réglementaires et conventionnelles, ceci s'articulant conjointement avec l'application de la loi du 2 janvier 2002, et de la mise en place d'une démarche qualité s'appuyant sur la norme « NF X 50 – 056 Services aux personnes à domicile » et les règles de certification NF 311.

Nous, Présidente du Comité de pilotage qualité et Présidents des ASSAD de Bourgueil, du Bouchardais, de Chinon, du Richelais et des Rives de la Loire et du Cher nous engageons dans cette démarche et dans la mise en œuvre des moyens nécessaires aux axes suivants :

- **Faire progresser, rendre plus efficace l'organisation générale et le fonctionnement des structures**
- **Soutenir, sensibiliser, former et accompagner notre personnel pour de meilleures conditions de travail et de qualité de service.**
- **Travailler ensemble dans un but commun pour mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue**

Chaque collaborateur a le devoir de mettre en pratique les différentes mesures arrêtées dans le cadre de la démarche qualité pour assurer aux usagers une prestation qui répond à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs exigences. Cette démarche est le résultat de la collaboration de tous les personnels qui s'engagent à éviter toute non-conformité vis-à-vis des engagements contractuels consécutifs à l'acceptation d'intervention chez les usagers par les ASSAD.

Fait à Tours, le 3 juin 2013

Madame Herpe

Présidente du CPQ

Madame Butstraen

Présidente ASSAD Rives de la Loire et du Cher

Monsieur Delaleu

Président ASSAD Bouchardais

Madame Galand

Présidente ASSAD Chinon

Madame Savoie

Présidente ASSAD du Richelais

Madame Fouquet

Présidente ASSAD Bourgueil